



LES BAUX COMMERCIAUX

I- DURÉE : Une journée de huit heures de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h à Paris.

II- DATE : 1^{er} février 2012

III- MOYENS PÉDAGOGIQUES : Les participants seront amenés à travailler en sous-groupe, à participer à des jeux de rôles avec apports théoriques et pratique de l'animateur.
Différents supports et outils leur seront remis durant le stage.

IV- DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

I – CHAMP D'APPLICATION DU STATUT.

- A – Adoption volontaire du statut.
- B – Etablissements d'enseignement.
- C – Bail dérogatoire.

II – OBLIGATIONS DES PARTIES.

- A – Loyer.
- B – Charges et accessoires.
- C – Travaux et réparations.
- D – Obligation de délivrance du bailleur.

III – RENOUVELLEMENT DU BAIL.

- A – Congé.
- B – Demande de renouvellement.
- C – Droit au renouvellement.
 - 1 – L'immatriculation à bonne date.
 - 2 – L'immatriculation des preneurs multiples.
 - 3 – L'immatriculation spécifique pour l'activité autorisée par le bail.
- D – Résiliation.
 - 1 – Résiliation judiciaire.
 - 2 – Clause de résiliation de plein droit.

Formatrice : **Laurence GUEGAN**, Avocate au Barreau de Paris spécialiste de Droit immobilier

V- COÛT DE FORMATION :

- 328, 90 € TTC (sociétaire SOCAF) / participant (soit 275 € HT).
- 388, 70 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 325 € HT).

